

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 18

Nombre de voix par procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTE : Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°1/2023**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : trois février deux mille vingt-trois

Date de la séance du Comité syndical : dix février deux mille vingt-trois

Le **17 FEV. 2023****Membres présents :**

Éric PICARD, Président,

Rémi ANDRÉ, Didier BOUCHET, Jean-Luc CALMELLY, Michel CASTANIER, Serge CHAZALMARTIN, Hubert FONTAINE, Jean-Paul ITIER, Sébastien BLANC, Éric MALHERBE, Jean-Pierre NEPHTALI, Benoit REVEL, Christian SAINT-LÉGER (ayant reçu procuration de Laurent SUAU), Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Christine VERLAGUET, dont en visioconférence : Patrick GAYRARD, Jean-Pierre COMBAL, Alain RAYNALDY.

Bureau du courrier**Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

Jacques BLANC (ancien Président), Marie-Hélène PRIVAT, Nathan LABIAU (Syndicat mixte du bassin du Lot), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Lionel FABRE, Pierre-Etienne VIGUIER, Vincent THOMAS, Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : Jean-Luc CALMELLY**OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 17 novembre 2022**

Le Président Éric PICARD s'assure que chaque membre du Comité Syndical a été destinataire, dans le même envoi que la convocation à la réunion de ce jour, d'un exemplaire du procès-verbal du Comité syndical du 17 novembre 2022.

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022, le Président Éric PICARD invite les membres du Comité syndical à délibérer.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 17 novembre 2022.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

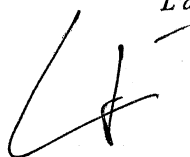
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 17 février 2023

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 16 février 2023

Le Président,

Éric PICARD

**SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU***L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières*

38 Trémoulis

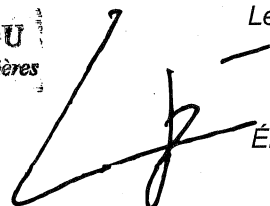
48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@sml.d.fr

Le Président,

Éric PICARD



Paraphe :

page n° - 1 -